



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 17 mars 2021

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- Ayant pris connaissance du **préavis de la Municipalité no. 01-2021 du 8 février 2021 relatif à la demande de crédit de CHF 350'000 pour la *réfection du Pont de la Californie - démolition et reconstruction*** ;
- Ayant entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet ;
- Ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet ;
2. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 350'000 TTC, montant du subside des Améliorations Foncières à déduire ;
3. de financer ces travaux par un prélèvement de CHF 30'000 sur le « Fonds réserve route », compte n° 9282.4 ;
4. d'autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour le montant de CHF 350'000 ;
5. de réduire l'investissement au fur à mesure des rentrées de subventions ;
6. d'amortir le solde de CHF 120'000 à raison de CHF 4'000 par année sur une durée de 30 ans, dès le budget 2022.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire. Aucune abstention.

Noville, le 17 mars 2021

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN